

Je pense que la CAF a fait une erreur

Par **LULU ATHENA 62**, le **03/04/2019** à **09:19**

Bonjour,

Nous venons d'avoir un enfant, je suis en congé parental, mon conjoint travaille et, au total, nous avons 4 enfants dont deux en garde alternée. Mon conjoint touche 1.400 euros de salaire. Les temps sont durs depuis mon congé parental. J'ai fait la demande à la CAF de l'allocation logement et la prime d'activité pour mon conjoint vu nos bas salaires. Surprise ? nous n'avons pas le droit à aucune aide (loyer trop élevé et aucun droit prime activité "sans raison"). Pour moi, il y a une énorme erreur mais pas de leur côté, malgré nos recours en cours. Nous ne pouvons vivre qu'avec un seul salaire et 4 enfants, et il m'est impossible de trouver une nounou. Qui va payer la nounou ? La CAF me refuse toute prestation. Je suis certaine qu'il y a un malentendu. Quand je fais les simulations j'ai le droit. Que dois-je faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **03/04/2019** à **11:12**

Questions :

Vous parlez de votre "conjoint" mais êtes-vous mariés ? (réponse très importante à nous fournir).

Vous êtes, semble-t-il, une famille recomposée où il y a 4 enfants. hormis le 4e qui est le vôtre commun, les 3 autres sont de qui ?

Par **youris**, le **03/04/2019** à **13:19**

bonjour,

vous pouvez vous rendre dans les locaux de votre CAF ou saisir son médiateur.

le congé parental est une possibilité pour le salarié et non une obligation, et il est possible de prendre un congé parental partiel et non total.

salutations

Par **jodelariege**, le **03/04/2019** à **17:04**

bonjour

<https://www.parents.fr/etre-parent/droits-et-administratif/le-conge-parental-en-pratique-77738>

voir si vous respectez les conditions..

je retiens surtout que la nouvelle loi veut inciter les femmes à reprendre le travail plus tot.....que ce congé parental soit partagé avec les pèreset que les femmes ne soient pas pénalisés dans leur carrière et se retrouvent avec une retraite bien amoindrie par rapport aux hommes....

concernant la nounou :qui va payer la nounou en cas de reprise de travail? avec une partie de votre salaire ,tout votre salaire ne passera pas dans la paye de la nounou.....